

METALLERIE - SERRUERIE

À ()

Le Mardi 10 Février 2026
A 10H00



Lot n° 1

Ponceuse à bandes filaire ELU Mise à prix : 40€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 2

Ponceuse filaire SUNHER Mise à prix : 40€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 3

Sertisseuse électrique SCELL IT modèle ELEMENT 8 Deux batteries un chargeur et accessoires Mise à prix : 100€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 4

Carrelette électrique TOP180/1 filaire 220v Mise à prix : 30€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 5

Malaxeur électrique METLAND de 2009 filaire Mise à prix : 30€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable

odfhidlfkd



Lot n° 6

Ponceuse BOSCH GEX150AC Mise à prix : 30€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 8

Lot d'outils de fraiseuse WOHLHAUPTER et AUX FORGES DE VULCAIN Mise à prix : 40€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 9

Aspirateur industriel TECHLINE Mise à prix : 50€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 10

Cintreuse manuelle MINGORI Mise à prix : 80€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 11

Scie acier MEP TIGER 350 SX DE 2006 numéro de série 29907/B, diamètre 350 Avec convoyeur de 4 mètres Mise à prix : 500€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 12

Scie à ruban PROMAC SX 823DG avec convoyeur 4 mètres (Achat neuf 5800€ en 2021) Mise à prix : 1500€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



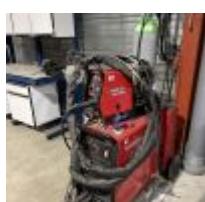
Lot n° 13

Scie à panneaux GMC KGS 400 e, 2005 Mise à prix : 1000€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 14

Perceuse à colonne SIDAMO 22cv, 2005 Mise à prix : 200€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 15

Poste à souder LINCOLN 505s POWERTECH avec dévidoir Mise à prix : 600€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 16

Groupe électrogène essence / triphasé PRAMAC 10 kilowatts, 2018, n° de série : S12000THEPI Mise à prix : 500€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 17

Toupie à bois électrique KITY 1429, 2010 (220V) Mise à prix : 150€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 18

Chauffage fioul SOVELOR JUMBO 135 TC, 2015, 133.72 kilowatts Mise à prix : 300€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 19

Potence de poste de travail Hauteur environ 4m / Largeur environ 3.5m de portée de flèche (sans palan) Mise à prix : 300€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 20

Ventilateur électrique d'atelier 950x950cm (sans marque apparente) Mise à prix : 150€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 21

- IVECO



Lot n° 22

Stock d'acier comprenant d'environ : 3 fers plats d'environ 60*5, 2 fers plats d'environ 50*10, 3 fers plats d'environ 40*10, 5 tubes carrés d'environ 20mm, 4 tubes carrés d'environ 30 mm, 2 tubes carrés d'environ 40mm, 10 tubes carrés d'environ 50mm, 6 tubes ronds d'environ 20mm, 4 tubes ronds d'environ 42mm, 2 tubes ronds d'environ 50mm, 6 cornières égales d'environ 35mm, 6 cornières égales d'environ 30mm, 6 fers en T d'environ 35mm, 6 tubes rectangles d'environ 60*30mm, 11 tubes rectangles d'environ 50*25mm, 1 fer plat d'environ 120*10mm, 3 tubes ailette Z, 2 fers en U d'environ 80mm + Ensemble de tubes ronds multi diamètre et chutes de tuyaux de chauffage Mise à prix : 500€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 23

Stock de tôles pleines comprenant environ : - 1 Tôle noire s235 d'environ 6mm 1500*3000 - 3 Tôles noires s235 15/10eme d'environ 1500*3000 - Tôle DKP 1mm d'environ 1500*3000 - 2 Tôles noir s235 20/10eme d'environ 1500*3000 - Acier métal déployer 10*27 d'environ 1000*2000 + Ensemble de chutes de tôles multi épaisseur 15/10 au 5mm formats divers. Mise à prix : 300€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 24

Stock d'huiles d'environ : - 1 Bidon de 60 litres d'huile FUCHS ECOCUT MPF 245 (neuf) - 1 Bidon d'huile FUCHS REMEP CGLP68 (entamé) - 3 Bidons d'huile AMADA TR74 (entamés) - 1 Bidon d'huile hydraulique HV46 (entamé) - 1 Bidon dégraissant (entamé) Mise à prix : 150€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 25

Cuve à fuel 600 litres avec sa pompe, contenant environ 350 litres de gazole non routier Mise à prix : 300€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 26

Marbre en fonte d'acier d'environ 120x 200 cm Mise à prix : 80€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 27

Environ 21 tréteaux métal laqués jaune + 2 en bois Mise à prix : 200€ Vendu par la SVV
ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable



Lot n° 28

Table de travail avec étau Poste de travail Servante d'atelier fabrication artisanale Mise à
prix : 50€ Vendu par la SVV ADUJGE, Frais de vente : 24% TTC TVA récupérable

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SVV ADJUGE

Déroulement de la vente

Le commissaire-priseur, dans l'intérêt du vendeur, établit les lots de la manière qu'il juge utile. Il se réserve aussi la faculté de retirer de la vente tous les objets qu'il considérera n'avoir pas atteint un prix suffisant, sans avoir à motiver le retrait.

La vente est conduite en Euros. Les montants annoncés sont hors frais.

Adjudication

Les enchères publiques sont ouvertes à toute personne majeure possédant sa pleine capacité juridique. L'enchère est portée sur un lot, soit à haute voix, soit par signe, soit via le « live » et est remportée par le plus offrant et dernier enchérisseur. Le simple fait de porter une enchère engage l'enchérisseur ; si aucune enchère supérieure n'est portée après lui, le lot lui est adjugé.

L'adjudicataire est tenu de déclarer son nom et adresse aussitôt l'adjudication prononcée.

Lorsque deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même objet et le réclament après le prononcé du mot « Adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et chaque personne présente est admise à enchérir à nouveau.

L'objet disputé sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

Vente en live

Certaines ventes sont accessibles en live sur le site www.interenchères.com.

Le commissaire-priseur se réserve le droit de demander des informations complémentaires avant de valider les inscriptions des potentiels acquéreurs pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

L'adjudicataire en ligne autorise le commissaire-priseur à utiliser les informations de carte de crédit pour procéder au paiement, partiel ou total, de ses acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés comme susmentionnés.

Les lots hors véhicules vendus en live sur www.interenchères.com sont assortis de frais de live de 3%HT soit 3.60%TTC.

Les véhicules vendus en live sur www.interenchères.com sont assortis de frais de live de 40€HT soit 48€TTC par véhicule.

Le commissaire-priseur ne peut être tenu responsable en cas d'incidents techniques sur le live.

Le fait d'avoir validé les conditions générales de vente en cliquant emporte l'acceptation de celles-ci ainsi que l'acceptation des frais.

Les seules données personnelles collectées sont celles qui seront transmises volontairement lors de la création du compte.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à un usage interne et au bon fonctionnement du compte client de l'enchérisseur.

Conformément à la loi 'informatique et libertés' du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'enchérisseur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant à : contact@cprennes.com

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Frais, TVA et exportation

Les frais de vente en sus des enchères sur chaque lot sont annoncés dans les publicités et lors de l'annonce par le commissaire-priseur des conditions de vente.

La vente a lieu TTC. La TVA est comprise dans le prix d'adjudication. Lorsque le bien n'est pas soumis à la TVA, la vente se fait sans TVA récupérable.

S'agissant des véhicules, ils sont assortis, en sus des frais de vente, d'un forfait de 120€ TTC comprenant le contrôle technique, la mise à disposition du véhicule et les frais de dossier.

L'adjudicataire qui souhaite exporter doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter.

Pour les lots vendus à l'export ou nécessitant des formalités douanières particulières, il revient à l'adjudicataire de prendre toutes dispositions pour réaliser ou faire réaliser par un transitaire les formalités d'exportation.

L'exportation des lots hors du territoire communautaire devra avoir lieu avant la fin du troisième mois suivant celui au cours duquel la vente a été effectuée.

Le remboursement de la TVA se fera uniquement par virement et sur présentation du EX1. Attention : Tout EX1 mentionnant un EUR1, devra être accompagné d'un certificat de conformité justifiant la déclaration d'origine préférentielle qui reste à la charge de l'adjudicataire. Sans ce document, la TVA ne pourra pas être remboursée.

L'acheteur particulier achetant un lot pour l'exportation a l'obligation de se présenter à un transitaire dans un délai de 4 jours après la vente. Dans ce délai de 4 jours :

- L'acheteur particulier doit se présenter à un transitaire (au-delà de ce délai : aucune modification ne sera faite),

- La facture sera annulée et faite en HT ou TTC au nom du transitaire (avec les pièces justifiant du respect de son contingent d'achat si règlement en HT),
- Le règlement doit se faire par le transitaire qui fournit extrait K-bis, n° de TVA intracommunautaire, pièces d'identité du gérant.
- Le transitaire fera de son côté le nécessaire auprès de l'acheteur particulier et du centre des impôts dont il dépend pour les formalités d'exportation et le remboursement de la TVA.

Tout acquéreur de l'Union européenne, assujetti à la TVA, doit, au moment de la vente, indiquer son numéro d'identification en vue d'une livraison intra-communautaire dès l'adjudication prononcée et justifier de l'expédition vers l'autre état membre dans un délai de 2 mois après l'adjudication.

Le commissaire de justice décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

Dans tous les cas, l'acquéreur devra acquitter la TVA le jour de la vente.

Le commissaire-priseur étant mandataire agissant pour le compte du vendeur, c'est le vendeur de l'objet taxé qui est seul responsable de la déclaration et du paiement de la TVA auprès des autorités fiscales compétentes.

Changement de nom

Aucun changement de nom ne sera effectué.

Toute personne, mandatée pour acheter pour le compte d'une société ou d'une personne, doit présenter avant la vente :

- Mandat
- Pièce d'identité du mandataire
- Pour les mandants « société » : Kbis et 2 pièces d'identité du représentant légal
- Pour les mandants « personne » : 2 pièces d'identité
- Moyen de paiement au nom du mandant

Règlement

La vente est faite exclusivement au comptant, sur présentation de deux pièces d'identité, attestation de solvabilité bancaire et extrait Kbis de moins de 3 mois pour les professionnels.

Le règlement peut s'effectuer par :

- Carte bancaire
- Virement swift, tous frais à la charge du donneur d'ordre (après validation préalable de nos services)
- Chèque de banque
- Chèque ordinaire assorti d'une lettre accréditive de banque

(Modèle de lettre accréditive : « Nous, nom de la banque, certifions que le chèque n° X émis par la société nom de votre société, d'un montant de xx€ remis à la SCP Gauducheau-Jézéquel, lors de la vente du ..., sera honoré à sa présentation. » Cette lettre doit être rédigée sur papier à en-tête de la banque, avec le cachet de la banque et sans date limitative) - Aucun crédoc n'est accepté en direct. Obligation pour les acquéreurs de s'adresser à un transitaire.

A défaut de paiement comptant, l'objet impayé pourra être remis en vente immédiatement selon la procédure de folle enchère, sans mise en demeure ni aucune formalité de justice, aux risques et périls de l'adjudicataire fol enchérisseur. Ce dernier sera tenu de la différence entre son prix d'adjudication et celui de la revente sur folle enchère, sans pouvoir prétendre à l'excédent s'il existe, cet excédent revenant au vendeur.

L'officier public sera seul appréciateur des cas de folle enchère.

En cas de règlement par chèque, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la prochaine adjudication.

Impayés et litiges

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Le Fichier TEMIS peut être consulté par toutes les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interenchères.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'encherir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interenchères.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Le délai de prescription est de 5 ans à compter du jour d'adjudication.

En cas de litige, tout adjudicataire peut saisir le Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des Maisons de Vente.

Cas particuliers

Le commissaire-priseur annonce que tous les matériels qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur et à la réglementation du travail sont réputés être vendus pour pièces, à charge pour les acquéreurs de les mettre aux normes avant toute éventuelle utilisation.

Les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction et il appartient à l'acheteur de contrôler qu'elles répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur.

Les véhicules sont vendus en l'état avec un certificat de vente, la fiche d'identification ou la carte grise étant expédiées sous 15 jours à réception du règlement total. Ils sont assortis, en sus des frais légaux, d'un forfait de 120€ TTC comprenant le contrôle technique, la mise à

disposition et les frais de dossier. L'adjudicataire doit souscrire une assurance automobile préalable afin de pouvoir circuler et se soumettre à toutes les lois permettant le roulage, notamment en ce qui concerne l'état mécanique et l'état des pneus.

Les véhicules présentant une défaillance critique sur le contrôle technique ne peuvent être vendus qu'à des professionnels de l'automobile.

Ordres d'achat

Si vous ne pouvez pas être présent lors de la vente, vous pouvez participer à la vente en live et laisser des ordres d'achat sur Interenchères ou en contactant l'étude au 02 30 96 36 33 ainsi que par mail à contact@cprennes.com

Le commissaire-priseur se réserve le droit d'exécuter les ordres d'achat qui lui sont confiés.

Le commissaire-priseur ne peut être considéré comme responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

L'étude ne se charge pas des expéditions.

Enlèvement des lots

Le transfert de propriété est réalisé de plein droit dès le prononcé du mot « Adjugé ».

L'adjudicataire est totalement et exclusivement responsable des opérations d'enlèvement, de chargement, et de transport des biens adjugés.

En aucun cas la responsabilité de la société de ventes volontaires ne pourra être recherchée à ces titres.

Il est rappelé que les adjudicataires sont également responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement des lots, à savoir les dommages corporels s'ils se blessent eux-mêmes ou une autre personne, ainsi que les dommages causés aux lots des autres adjudicataires et à l'immeuble.

Les lots doivent être pris dès la fin de la vente après paiement complet du bordereau.

Pour les acheteurs en live et les acheteurs ne pouvant pas tout emporter à la fin de la vente, les modalités d'enlèvement sont définies à l'avance par la société de ventes volontaires, indiquées dans la publicité de la vente et rappelées lors de l'annonce des conditions de vente.

L'étude n'assure aucune expédition des lots. L'acquéreur peut mandater le transporteur de son choix.

La société de ventes volontaires ne peut être tenu pour responsable en cas de retard, d'avarie, de dégradation ou de perte du bien lors du transport.

L'acquéreur en supporte le coût, et en prend l'entièvre responsabilité.

Il lui appartient de respecter l'ensemble des préconisations, conseils et indications du transporteur, notamment lors de la réception, sous peine d'être privé de tout recours contre ce transporteur et de toute indemnisation.

Dans le cas où un acheteur ne viendrait pas chercher ses lots dans le cadre des modalités annoncées, ceux-ci seront transportés à ses frais à notre dépôt. Si les lots ne sont pas récupérés dans les 8 jours suivant ce transport, des frais de gardiennage de 40€HT/jour/lot et de gestion de dossier de 150€HT/lot seront facturés à l'adjudicataire.